

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-114 du 27 Mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt sept mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Maud LACMENT – Chrystèle LECTEZ – Evelyne DROMART

MM. Julien MAHIEU - Yves MARECHAL – Bernard SEGERS – Yves BONNERRE – Eric REMY – Eugène LEFEBVRE – Philippe GORGUET – Jean-Marie PLESSIET – Lucien CORBEAU – Albert DOBOEUF - Pierre COLLE – Serge NACRY – Jean-Noël MENAGE – François KOLAZA – Jean-Charles DERUE – Philippe LEFORT – Xavier LEROUX – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANNIN – Jean-Marie BLAISE – Michel POUILLAUDE – Daniel BEDU

M. Yves MARECHAL absent et excusé, a été suppléé par Mme Fabienne DERANCOURT

M. Lucien CORBEAU absent et excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ

M. Albert DOBOEUF absent et excusé, a été suppléé par M. Jacques WEEEXSTEEN

M. Jean-Noël MENAGE absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

M. Philippe LEFORT absent et excusé, a été suppléé par M. Dominique LEMAIRE

M. Jean-Marie BLAISE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-François BERTIN

M. Michel POUILLAUDE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-Paul LEBRET

M. Daniel BEDU absent et excusé a été suppléé par M. Régis RICHARD

M. Jean-Charles DERUE absent excusé a donné pouvoir à M. Bruno DUVERGE

Mme Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

**Objet :            Besoins saisonniers – Centres de Loisirs de CROISILLES  
                          Création de trois postes d'Adjoints Techniques à Temps Non Complet**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de prévoir la création des postes permettant le fonctionnement des différents services.

Monsieur le Président rappelle ensuite au Conseil de Communauté le fonctionnement des structures de Centres de Loisirs.

Monsieur le Président propose, pour l'accueil de loisirs de CROISILLES, de créer trois postes d'Adjoints Techniques à temps non complet pour permettre le fonctionnement des services de restauration et de nettoyage des locaux pour la période de juillet et d'août.

.../...

Monsieur le Président détaille les emplois :

Pour le mois de Juillet 2013 :

deux postes d'Adjoints Techniques à temps non complet pour une quotité hebdomadaire de travail de 25 heures/semaine en charge de la restauration et un poste d'Adjoint Technique à temps non complet pour une quotité de 32 heures/semaine en charge de la restauration et de l'entretien des locaux.

Pour le mois d'août 2013 :

Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet pour une quotité hebdomadaire de travail de 25 heures/semaine en charge de la restauration et un poste d'Adjoint Technique à temps non complet pour une quotité de travail de 32 heures/semaine pour assurer le service de restauration et d'entretien des locaux.

Monsieur le Président précise que ces agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des Adjoints Techniques Territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Président,
- d'approuver la création de trois postes d'Adjoints Techniques pour les besoins saisonniers de l'Accueil de Loisirs de CROISILLES,
- d'approuver le niveau de rémunération des agents,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux recrutements nécessaires au fonctionnement des structures.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 mai et transmission en Préfecture le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme.

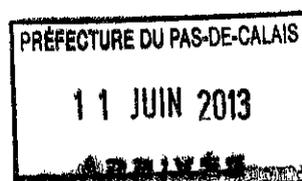
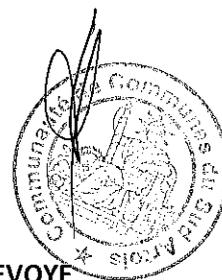
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 29 mai et transmission  
en Préfecture le 29 mai 2013  
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-114 27/05/2013 DEL  
Besoins saisonniers CROISILLES

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CA  
Direction des Collectivités Loc.

11 JUN 2013

ARRIVÉE